

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24129418***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

26 AOÛT 2024DU BRABANT WALLON
GrefféN° d'entreprise : **0439 830 563**

Nom

(en entier) : **OCELEC SECURITY SYSTEMS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Granbonpré 2 - 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve****Objet de l'acte : Modification du texte-Délégation totale des compétences en matière
d'activités de systèmes d'alarme à Monsieur Poncelet Claude.**

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le 19 avril 2024.

Le Conseil d'Administration rappelle que les administrateurs de l'entreprise OCELEC SECURITY SYSTEMS SA qui ne satisfont pas aux conditions de formation prévues à l'article 61 de la loi du 2 octobre 2017, ne peuvent pas poser des actes ayant trait à la direction effective de l'entreprise de systèmes d'alarme, comme précisé à l'article 61 de la loi précitée ; ces personnes peuvent engager l'entreprise pour des matières n'ayant aucun rapport avec les activités de sécurité privée ».

Le Conseil d'Administration maintient sa décision de déléguer la totalité de ses pouvoirs concernant les activités de sécurité à l'administrateur délégué Monsieur Poncelet Claude qui satisfait aux conditions de formation prévues en matière d'activités de systèmes d'alarme.

Poncelet Claude
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 04/09/2024 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).